



## **MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE**

-----  
**UNITE DE GESTION DU PROJET DE CROISSANCE AGRICOLE ET DE SECURISATION  
FONCIERE (CASEF)**

-----  
**Crédit IDA 5775-MG et DON 432-MG**

-----  
**UNITE DE GESTION DU PROJET (UGP CASEF)**

# **ANNEXE N°6 DU PGES – ENTREPRISE HAROLD**

**Plan de Protection de l'Environnement des  
Sites (PPES) :  
Bases Vies**

**Travaux de réhabilitation des pistes rurales  
dans les Régions Itasy et Vakinakaratra**

Avril 2022

# SOMMAIRE

<b>1. Contexte</b> .....	<b>4</b>
<b>2. Les sites identifiés pour les Bases Vies</b> .....	<b>4</b>
2.1 Bases Vies identifiés pour les travaux dans la Région Itasy .....	4
2.2 Bases Vies identifiés pour les travaux dans la Région Vakinakaratra .....	6
<b>3. Etat initial des sites et ses environs</b> .....	<b>7</b>
3.1 Région Itasy .....	7
3.2 Région Vakinakaratra.....	8
<b>4. Les aménagements envisagés pour l’exploitation des sites</b> .....	<b>9</b>
<b>5. Les mesures d’atténuation des impacts négatifs environnementaux et sociaux</b> .....	<b>9</b>
<b>6. Plan prévisionnel de remise en état des sites à la fin des travaux</b> .....	<b>10</b>
Annexe 1 : Contrat de bail d'un magasin de stockage à Ambatomanjaka .....	12
Annexe 2 : Contrat de bail d'une maison à Miarinarivo .....	13
Annexe 3 : Contrat de bail d'une maison à Ampanataovana .....	14
Annexe 4 : Contrat de bail d'une maison à Miandrihona .....	15
Annexe 5 : Contrat de bail d'une maison à Mananasy .....	16
Annexe 6 : Photos des bases vie : Ambatomanjaka, Ampanataovana, Mananasy, Miandrihona .	17
Annexe 7 : Contrat de bail de location d'une maison (logement) à Ambatonikolahy .....	18
Annexe 8 : Contrat de bail de location d'une maison (bureau) à Ambatonikolahy .....	19
Annexe 9 : Contrat de bail de location d'une maison (magasin de stockage) à Ambatonikolahy ....	20
Annexe 10 : Contrat de bail de location d'une maison pour logement à Mahazina .....	21
Annexe 11 : Autorisation d'exploitation de base vie délivrée par la CR Antsoatany .....	22

## LISTE DES FIGURES

<b>Figure N°1 : Localisation géographique de la Base Vie à Ampanataovana .....</b>	<b>4</b>
<b>Figure N°2 : Localisation géographique de la Base Vie à Mahatsinjo .....</b>	<b>5</b>
<b>Figure N°3: Localisation géographique de la Base Vie à Mandirahona .....</b>	<b>5</b>
<b>Figure N°4 : Localisation géographique de la Base Vie à Mananasy .....</b>	<b>6</b>
<b>Figure N°5 : Localisation géographique de la Base Vie à Ambatonikolahy .....</b>	<b>6</b>
<b>Figure N°6 : Localisation géographique de la Base Vie à Mahazina, Commune Rurale Antsoantany .....</b>	<b>7</b>

## 1. Contexte

Durant les travaux de réhabilitation des pistes rurales dans les Régions Itasy et Vakinankaratra, l'Entreprise HAROLD devrait élaborer un Plan de Protection de l'Environnement et Social des sites annexes : gite d'emprunt, carrières et Base Vie.

## 2. Les sites identifiés pour les Bases Vies

L'Entreprise HAROLD va louer des maisons pour servir de logement des personnels, magasin de stockage et parcage d'engin et véhicules.

### 2.1 Bases Vies identifiés pour les travaux dans la Région Itasy

Pour l'axe Miarinarivo – Ambatomanjaka, deux sites sont identifiés :

- Ampanataovana (Commune Rurale Ambatomanjaka) : Une maison louée Magasin de stockage, aire parcage de camion et engin ( $18^{\circ}54'22,48''S/46^{\circ}53'30,55''E$ ) ;

**Figure N°1 : Localisation géographique de la Base Vie à Ampanataovana**



- Mahatsinjo (Commune Rurale Ambatomanjaka) : Deux maisons louées pour base vie, aire parcage de camion et engin ( $18^{\circ}52'28,39''S/46^{\circ}51'58,51''E$ ), et pour magasin de stockage ( $18^{\circ}52'37,20''S/46^{\circ}51'56,31''E$ ).

**Figure N°2 : Localisation géographique de la Base Vie à Mahatsinjo**



Il est pareil pour l'axe Soavinandriana - Mananasy, deux sites sont identifiés :

- Miandriahona (Commune Soavinandriana) : Une maison louée pour base vie ( $19^{\circ}09'43,43''S$  /  $46^{\circ}41'40,27''E$ ) ;

**Figure N°3: Localisation géographique de la Base Vie à Mandriahona**



- Mananasy (Commune Rurale Mananasy) : Une maison louée pour magasin de stockage ( $19^{\circ}08'58,32''S$  /  $46^{\circ}38'58,20''E$ ).

**Figure N°4 : Localisation géographique de la Base Vie à Mananasy**

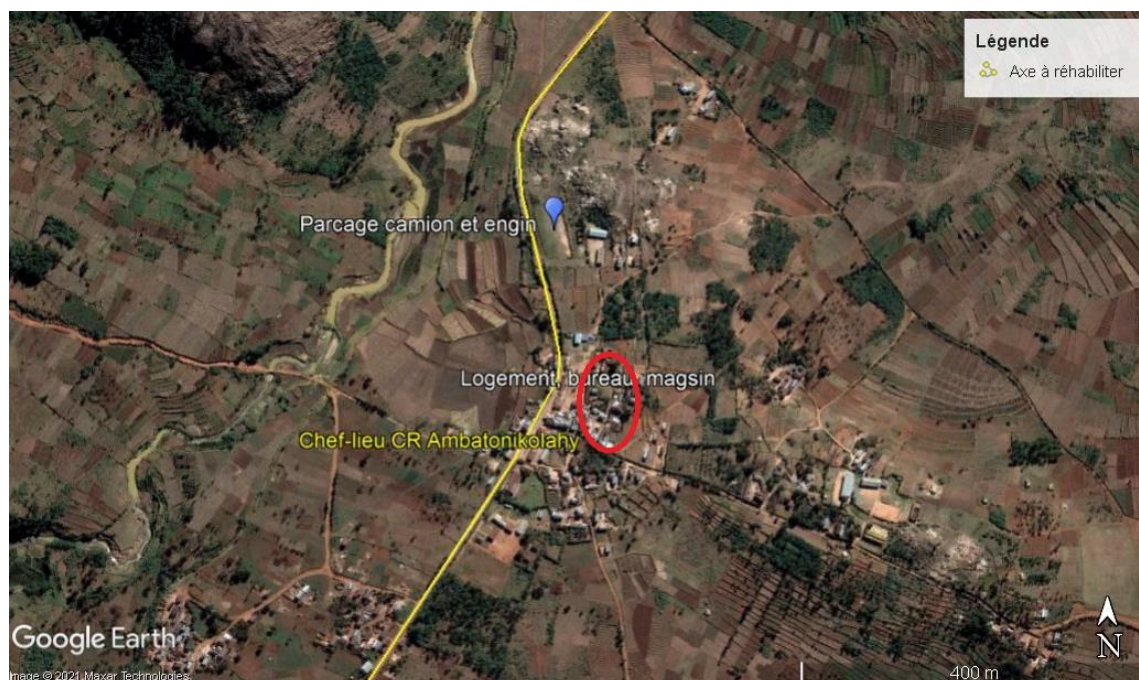


## **2.2 Bases Vies identifiées pour les travaux dans la Région Vakinakaratra**

Pour l'axe Betafo - Ambatonikolahy (Farihimena), district de Betafo, deux sites sont identifiés au niveau du Chef – lieu de la Commune Rurale Ambatonikolahy:

- Ambatonikolahy (Fkt Ambatonikolahy, Commune Rurale Ambatonikolahy): Trois maisons (19°45'56 S / 046°55'18 E) ;
- Ambatonikolahy : Une Base Vie (19°45'47 S / 046°55'17 E)

**Figure N°5 : Localisation géographique de la Base Vie à Ambatonikolahy**



Pour l'axe reliant Antsapanimahazo – Ambohitrandriana - croisement vers carrière Ambohibary Sambaina, district Antsirabe II, trois sites sont identifiés dans le Fokontany Mahazina, Commune Rurale Antsoantany :

- Bureau (19°41'20 S / 047°10'05 E) ;
- Logement du personnel cadre (19°41'26 S / 074°09'38 E)
- Base vie et d'implantation (19°41'16 S / 047°08'54 E)

**Figure N°6 : Localisation géographique de la Base Vie à Mahazina, Commune Rurale Antsoantany**



### 3. Etat initial des sites et ses environs

#### 3.1 Région Itasy

Le sol dans la Région de l'Itasy est dominé par une association de sols ferrallitiques rouge et jaune / rouge. En hydrologie, Itasy est drainée par quatre (04) grandes rivières : Kitsamby, Andromba, Sakay et Lily et compte 51 lacs dont 40 dans le District de Miarinarivo et 09 dans le District de Soavinandriana.

La forêt de Tapia (*Uapaca bojerii*) est le seul site protégé de la Région par son intérêt biologique et économique. La majeure partie de la végétation est constituée de savane à *Hypparhenia rufa* et *Aristida rufuscens* avec des rares d'arbustes telles *Psiadia altissima*, *Aphloia theiaformis*, *Eugenia jambolana* et *Psiadia goyava* et des zones de reboisement d'*Eucalyptus* et de *Pinus sp.*

Plusieurs espèces des faunes terrestre et aquatique ont été identifiées dans la Région dont 14 espèces d'oiseaux, 5 espèces de reptiles, 5 espèces de petits mammifères, 3 espèces de poissons.

La démographie des Communes concernées par le projet se résume comme suit :

**Tableau : Nombre des populations au niveau de quatre (04) Communes concernées par les travaux**

AXE	COMMUNE	POPULATION	SOURCE
Miarinarivo - Ambatomanjaka	Miarinarivo I	16 419	Monographie district 2011
	Ambatomanjaka	20 429	
Soavinandriana - Mananasy	Soavinandriana	31 339	Monographie 2016
	Mananasy	31 003	SERT 2020

### **3.1.1 – Axe Miarinarivo – Ambatomanjaka**

Les Bases Vies à Mahatsinjo seront destinées pour hébergement et magasin de stockage.

L'environnement autour du village est représenté par des terrains de culture, de savane herbacée et de zone boisée. Aucune zone sensible ni de site sacré n'est repéré aux environs des sites.

La Base Vie à Ampanataovana sera utilisée pour magasin de stockage et parcage d'engin.

L'environnement autour du site est constitué d'une savane herbacée Aucune zone sensible ni de site sacré n'est repéré aux environs des sites.

### **3.1.2 Axe Soavinandriana - Mananasy**

La base vie à Mananasy sera utilisé pour hébergement et magasin de stockage. Le village de Mananasy est entouré de culture vivrière et des rizières.

A 300 m au Nord du site se trouve le lac cratère Andramavo, ayant une superficie de 13,5 ha.

La base vie à Miandriahona sera destinée pour magasin de stockage et parcage d'engin.

Le village de Miandriahona est entouré de rizière, de culture vivrière et de reboisement.

## **3.2 Région Vakinakaratra**

La Région Vakinakaratra est caractérisée par de nombreux cônes volcaniques, des collines et des plaines aux sols volcaniques. L'altitude est en moyenne de 1 250 m.

Deux types de sols dominant cette zone :

- Les sols volcaniques couvrant quelques cônes volcaniques, des collines et des planètes et ;
- Les sols ferrallitiques rajeunis constituant l'alternance de plateaux des massifs granitiques ou quartzitiques culminant.

Le climat de la Région est de type tropical d'altitude, caractérisé par un contraste net entre la saison sèche (Avril à Novembre) et la saison pluvieuse de Novembre à Mars.

### **3.2.1 Axe Betafo - Ambatonikolahy (Farihimena)**

La Base Vie à Ambatonikolahy est située à la sortie Nord du village. Le terrain est plat, tapissé de gazon.

Le site est entouré de quelques maisons, rizières, cultures vivrières et des arbres. Une rivière coule à 80 m à l'Ouest du site.

Le magasin de stockage se trouve au milieu de village. Le site est entouré de maisons, des arbres et de culture vivrière. Une rivière se trouve à 250 m à l'Ouest du site.



### **3.2.2 Axe Antsapanimahazo – Ambohitrandriana - croisement vers carrière Ambohibary Sambaina**

Le site d'implantation de la Base Vie à Mahazina est couvert de végétation herbacée. Aucune habitation n'est repérée dans un rayon de 200 m du site.

Le site est entouré de champs de culture et de reboisement.

Le logement du personnel se trouve à l'écart du village de Mahazina sur la piste à réhabiliter. Le site est entouré de terrain de culture et quelques maisons.

## **4. Les aménagements envisagés pour l'exploitation des sites**

Avant l'occupation des sites (bases vie et site d'installation), l'Entreprise HAROLD envisage de mettre en place les infrastructures et dispositifs suivants :

- Clôture des sites permettant le contrôle d'accès en raison de sécurité ;
- Groupe électrogène pour la fourniture de l'électricité ;
- Dispositif de collecte et de tri de déchets (déchets ménagers biodégradables, les emballages et bouteilles plastiques, huile de vidange) ;
- Zone d'entretien et de vidange de véhicule et engin ;
- Douches et toilettes ;
- Réseau d'assainissement ;
- Extincteurs au niveau de parcage des véhicules et magasin de stockage

Par ailleurs, à Ambatonikolahy, outre les dispositifs sus mentionnés, les infrastructures suivantes seront à installer site :

- Station de coffrage
- Station de ferrailage
- Zone de stockage d'agrégat
- Poste de bétonnage

## **5. Les mesures d'atténuation des impacts négatifs environnementaux et sociaux**

Dans les travaux réhabilitation des pistes rurale, l'Entreprise HAROLD s'engage à mettre en œuvre les actions et mesures suivantes au niveau de la Base Vie :

- Entreposage des huiles-moteurs, huiles de vidange, hydrocarbures dans des bacs étanches entreposés dans un local imperméabilisé et sécurisé ;
- Evacuation des huiles usées de vidanges ;
- Traitement des déchets selon leur nature : enfouissement des déchets ménagers, papiers et cartons ; réutilisation des emballages plastiques ; envoi batteries usées à une société spécialisée en traitement des déchets dangereux ;
- Réutilisation (feu de cuisson) ou distribution les déchets de menuiserie (sciure et bout de bois) aux riverains ;
- Imperméabilisation (dallage) de la zone d'entretien et de vidange des véhicules et engins avec dispositif de séparateur d'huile et d'hydrocarbure ;

- Mise en place de panneau de signalisation indiquant la sortie et entrée des engins ;
- Mise en place d'un réseau d'évacuation d'eau usée (eau grise et eau noire) se déversant dans le réseau d'assainissement existant, ou à défaut, mise en place d'un bassin de lagunage ;
- Mise en place d'un réseau d'assainissement des eaux de ruissèlement en tenant compte le maintien de l'écoulement naturel des eaux ;
- Information et sensibilisation des ouvriers des entreprises sur les us et coutumes local ;
- A compétences égales, privilégier le recrutement local ;
- Sensibilisation et formation des ouvriers sur les thèmes de santé (MST/SIDA, Covid-19, paludisme, maladies de la main sale, sécurité au travail (risque, danger, EPI), VBG/VCE, etc ... ;
- Mise à disposition gratuite de préservatif aux travailleurs ;
- Mise à la disposition des ouvriers de boîte à pharmacie

## **6. Plan prévisionnel de remise en état des sites à la fin des travaux**

A la fin des travaux, l'Entreprise HAROLD prévoit d'apporter les aménagements suivants avant d'abandonner définitivement le site, sauf avis contraire du propriétaire :

- Enlèvement des matériels et engins même ceux qui sont en panne
- Nettoyage général du site
- Enlèvement des constructions précaires,
- Maintien du réseau d'assainissement existant
- Acquiescement des arriérés (loyer, salaire, etc.)

En cas d'autre aménagement décidé par le propriétaire, une demande écrite visée par le *Fokontany* et la Commune doit être adressée à l'Entreprise, avec accord préalable de la Mission de Contrôle.

# **ANNEXE**

## Annexe 1 : Contrat de bail d'un magasin de stockage à Ambatomanjaka



NIF : 3000127600  
Stat : 41002 72 1989 0 00017  
RCS : AHA 2002 A 0066  
Lot IVD 500 Analamandrorofo - Sambava (208)  
E-mail : [andapa3117@gmail.com](mailto:andapa3117@gmail.com)  
Tél. : +261 34 02 604 54

### CONTRAT DE BAIL

Entre les soussignés :

**Nom** : RAZANADRANORO **prénoms** : Brillante Lynda **demeurant à** : Lot IVD 500 Analamandrorofo - Sambava (208)  
Dénommé(e) ci-après « le Bailleur ».

Et

**Nom** : RATSEANJAFALINANISITU ..... **prénom(s)** : Jean Richard  
**demeurant à** : .....

Dénommé(e) ci-après « le locataire ».

A été conçu le bail suivant :

#### Article 1 : objet

Le bailleur loue au locataire qui accepte, sa maison / son appartement sis(e)  
à : .....  
comprenant : Magasin de Stockage .....

#### Article 2 : durée

Le présent bail commence le : 31/01/2022 .....

#### Article 3 : loyer

Le loyer convenu est : 120.000 Ar. .....


Avance payée : ..... / .....

Il est conçu pour une durée indéterminée.

NB : trois (03) copies originales

Fait à Ambatomanjaka le 28/01/2022 .....

Le Bailleur

  
Jean Richard.

Le locataire

  
**1<sup>er</sup> Adjoint**  
  
**RANDRIAMALALA**  
Har Petera  


**Annexe 2 : Contrat de bail d'une maison à Miarinarivo**



NIF : 3000127600  
Stat : 41002 72 1989 0 00017  
RCS : AHA 2002 A 0066  
Lot IVD 500 Analamandrorofo - Sambava (208)  
E-mail : andapa  
Tél. : +261 34 02 604 54

CONTRAT DE BAIL

Entre les soussignés :

Nom : RAZANADRANORO prénoms : Brillante Lynda demeurant à : Lot IVD 500 Analamandrorofo - Sambava (208)  
Dénommé(e) ci-après « le Bailleur ».

Et

Nom : *Rafaelina Razafimanantsoa* prénoms *Bekohiarantsoa*  
demeurant à : ..

Dénommé(e) ci-après « le locataire ».

A été conçu le bail suivant :

Article 1 : objet

Le bailleur loue au locataire qui accepte, sa maison / son appartement sis(e) à *Miarinarivo* comprenant : *Quatre chambres et un grand salon*

Article 2 : durée

Le présent bail commence le : *23/01/2022*

Article 3 : loyer

Le loyer convenu est : *500.000 M*

Avance payée : *500.000 M*

Il est conçu pour une durée indéterminée.

NB : trois (03) copies originales

Fait à *Miarinarivo* le *23/01/22*

Le Bailleur

Le locataire



LE MAIRE



RAKOTONIRINA Maro Emmanuel

Annexe 3 : Contrat de bail d'une maison à Ampanataovana.



NIF : 3000127600  
Stat : 41002 72 1989 0 00017  
RCS : AHA 2002 A 0066  
Lot IVD 500 Analamandrorofo - Sambava (208)  
E-mail : andapa@h.fr@gmail.com  
Tél. : +261 34 02 604 54

CONTRAT DE BAIL

Entre les soussignés :

**Nom** : RAZANADRANORO **prénoms** : Brillante Lynda **demeurant à** : Lot IVD 500 Analamandrorofo - Sambava (208)  
Dénommé(e) ci-après « le Bailleur ».

Et

**Nom** : RAMOFO **prénom(s)** : frédéric  
**demeurant à** : .....

Dénommé(e) ci-après « le locataire ».

A été conçu le bail suivant :

Article 1 : objet

Le bailleur loue au locataire qui accepte, sa maison son appartement sis(e)  
à : Ampanataovana fokantany Commune Ambatomanjaka Tanantsay  
comprenant : Parking

Article 2 : durée

Le présent bail commence le : 31 janvier 2022

Article 3 : loyer

Le loyer convenu est : 60.000 Ariary

Avance payée : .....

Il est conçu pour une durée indéterminée.

NB : trois (03) copies originales

Fait à Ampanataovana le 18/01/2022

Le Bailleur

Fredy

Le locataire  
Entreprise

Propur

**Annexe 4 : Contrat de bail d'une maison à Miandrivahona**



NIF : 3000127600  
Stat : 41002 72 1989 0 00017  
RCS : AHA 2002 A 0066  
Lot IVD 500 Analamandrorofo - Sambava (208)  
E-mail : [andapa3h77@gmail.com](mailto:andapa3h77@gmail.com)  
Tél. : +261 34 02 604 54

CONTRAT DE BAIL

Entre les soussignés :

**Nom** : RAZANADRANORO **prénoms** : Brillante Lynda **demeurant** à : Lot IVD 500 Analamandrorofo - Sambava (208)  
Dénommé(e) ci-après « le Bailleur ».

Et

**Nom** : RAMANDRANANDRANA ..... **prénom(s)** : Solomonina .....  
**demeurant** à : .....

Dénommé(e) ci-après « le locataire ».

A été conçu le bail suivant :

Article 1 : objet

Le bailleur loue au locataire qui accepte, sa maison / son appartement sis(e)  
à : Miandrivahona fki Mahatrinjo CR SOA/ANANDRANA fankha Itany.  
comprenant : Parking et Magasin stockage, logement personnels

Article 2 : durée

Le présent bail commence le : 23/01/2022 .....

Article 3 : loyer

Le loyer convenu est : 500.000 Ar .....

Avance payée : 250.000 Ar .....

Il est conçu pour une durée indéterminée.

NB : trois (03) copies originales

Fait à Miandrivahona le 23/01/2022 .....

Le Bailleur



MAIRE INTERIM

RAMANANTSOA Yvette

Le locataire



**Annexe 5 : Contrat de bail d'une maison à Mananasy**



NIF : 3000127600  
Stat : 41002 72 1989 0 00017  
RCS : AHA 2002 A 0066  
Lot IVD 500 Analamandrarofo - Sambava (208)  
E-mail : andapa3h@gmail.com  
Tél. : +261 34 02 604 54

CONTRAT DE BAIL

Entre les soussignés :

**Nom** : RAZANADRANORO **prénoms** : Brillante Lynda **demeurant à** : Lot IVD 500 Analamandrarofo - Sambava (208)  
**Dénommé(e)** ci-après « le Bailleur ».

Et

**Nom** : RAZAFINDRABE ..... **prénom(s)** : Germain.  
**demeurant à** : Mananasy .....

**Dénommé(e)** ci-après « le locataire ».

A été conçu le bail suivant :

Article 1 : objet

Le bailleur loue au locataire qui accepte, sa maison / son appartement sis(e)  
à : Commune Rurale Mananasy.  
comprenant : Magasin de Stockage.

Article 2 : durée

Le présent bail commence le : 23 / 01 / 2022

Article 3 : loyer

Le loyer convenu est : 70.000 Ariary.

Avance payée : -

Il est conçu pour une durée indéterminée.

NB : trois (03) copies originales

Fait à Mananasy, le 23 / 01 / 2022

Le Bailleur

  
Germain



LE MAIRE

  
RAZAFINDRABE Germain

Le locataire





**Annexe 6 : Photos des bases vie : Ambatomanjaka, Ampanataovana, Mananasy, Miandrirahona**



**Photo 1 : Magasin de stockage et aire de parcage de camion et engin- Village Ampanataovana**



**Photo 2 : Base vie et aire de parcage – Village Ambatomanjaka**



**Village Mananasy -Maison de stockage**



**Fkt Miandrirahona – Base vie**

**Annexe 7 : Contrat de bail de location d'une maison (logement) à Ambatonikolahy**



NIF : 3000127600  
Stat : 41002 72 1989 0 00017  
RCS : AHA 2002 A 0066  
Lot IVD 500 Analamandrorofo - Sambava (208)  
E-mail : andapa3h@gmail.com  
Tél. : +261 34 02 604 54

CONTRAT DE BAIL

Entre les soussignés :

**Nom** : RAZANADRANORO **prénoms** : Brillante Lynda **demeurant à** : Lot IVD 500 Analamandrorofo - Sambava (208)  
Dénommé(e) ci-après « le Bailleur ».

Et

**Nom** : RANDRIAMIENINA ..... **prénom(s)** : Jean Baptiste .....  
**demeurant à** : ..... AMBATONIKOLAHY .....

Dénommé(e) ci-après « le locataire ».

A été conçu le bail suivant :

Article 1 : objet

Le bailleur loue au locataire qui accepte, sa maison / son appartement sis(e) à : ..... AMBATONIKOLAHY .....  
comprenant : ..... (03) Trois chambres : .....

Article 2 : durée

Le présent bail commence le : .....

Article 3 : loyer

Le loyer convenu est : ..... 40.000 Ar / mois (quarante mille ariary) .....

Avance payée : .....

Il est conçu pour une durée indéterminée.

NB : trois (03) copies originales

Fait à Ambatonikolahy, le 29 Janvier 2022

Le Bailleur

LE MAIRE  
M. COMMUNE RURALE  
AMBATONIKOLAHY  
RANDRIAMIENINA Jean Baptiste

Le locataire

  
RAZANADRANORO Brillante Lynda

## Annexe 8 : Contrat de bail de location d'une maison (bureau) à Ambatonikolahy



NIF : 3000127600  
Stat : 41002 72 1989 0 00017  
RCS : AHA 2002 A 0066  
Lot IVD 500 Analamandrorofo - Sambava (208)  
E-mail : andapa3h@gmail.com  
Tél. : +261 34 02 604 54

### CONTRAT DE BAIL

Entre les soussignés :

Nom : RAZANADRANORO prénoms : Brillante Lynda demeurant à : Lot IVD 500 Analamandrorofo - Sambava (208)  
Dénommé(e) ci-après « le Bailleur ».

Et

Nom : RANDRIAMIENINA ..... prénom(s) : Jean Baptiste  
demeurant à : ..... AMBATONIKOLAHY .....

Dénommé(e) ci-après « le locataire ».

A été conçu le bail suivant :

#### Article 1 : objet

Le bailleur loue au locataire qui accepte, sa maison / son appartement sis(e)  
à : ..... AMBATONIKOLAHY .....  
comprenant : ..... (03) Trois Chambres .....

#### Article 2 : durée

Le présent bail commence le : .....

#### Article 3 : loyer

Le loyer convenu est : ..... 60000 Ar / mois (soixante mille arivany) .....

Avance payée : .....

Il est conçu pour une durée indéterminée.

NB : trois (03) copies originales

Fait à Ambatonikolahy, le 29 Janvier 2022.

Le Bailleur



**RANDRIAMIENINA Jean Baptiste**

Le locataire



**RAZANADRANORO Brillante Lynda**

**Annexe 9 : Contrat de bail de location d'une maison (magasin de stockage) à Ambatonikolahy**



NIF : 3000127600  
Stat : 41002 72 1989 0 00017  
RCS : AHA 2002 A 0066  
Lot IVD 500 Analamandrorofo - Sambava (208)  
E-mail : andapa  
Tél. : +261 34 02 604 54

CONTRAT DE BAIL

Entre les soussignés :

Nom : RAZANADRANORO prénoms : Brillante Lynda demeurant à : Lot IVD 500 Analamandrorofo - Sambava (208)  
Dénommé(e) ci-après « le Bailleur ».

Et

Nom : RAHELIHANTRIMIALA prénom(s) : Holy Nalalatiama  
demeurant à : .

Dénommé(e) ci-après « le locataire ».

A été conçu le bail suivant :

Article 1 : objet

Le bailleur loue au locataire qui accepte, sa maison / son appartement sis(e)  
à :  
comprenant : 2 grande salle

Article 2 : durée

Le présent bail commence le : Indéterminée

Article 3 : loyer

Le loyer convenu est : 60.000 ar/mois

Avance payée :

Il est conçu pour une durée indéterminée.

NB : trois (03) copies originales

Fait à Ambatonikolahy le 29 janvier 2022

Le Bailleur

Holy Nalalatiama



Le locataire

SAFOTISIRAVA Jordan

**Annexe 10 : Contrat de bail de location d'une maison pour logement à Mahazina**



NIF : 3000127600  
Stat : 41002 72 1989 0 00017  
RCS : AHA 2002 A 0066  
Lot IVD 500 Analamandrorofo - Sambava (208)  
E-mail : andapa3ha@gmail.com  
Tél. : +261 34 02 604 54

CONTRAT DE BAIL

Entre les soussignés :

**Nom** : RAZANADRANORO **prénoms** : Brillante Lynda **demeurant à** : Lot IVD 500 Analamandrorofo - Sambava (208)  
Dénommé(e) ci-après « le Bailleur ».

Et

**Nom** : RALANTONIAINA Voahangimaina **prénom(s)** : .....  
**demeurant à** : Mahazina Sud .....

Dénommé(e) ci-après « le locataire ».

A été conçu le bail suivant :

Article 1 : objet

Le bailleur loue au locataire qui accepte, sa maison / son appartement sis(e)  
à : Mahazina Sud .....  
comprenant : 6 chambres .....

Article 2 : durée

Le présent bail commence le : .....

Article 3 : loyer

Le loyer convenu est : 120 000 ar .....

Avance payée : .....

Il est conçu pour une durée indéterminée.

NB : trois (03) copies originales

Fait à Mahazina, le 28/10/11 2011

REGION DU VAKINANKARATRA  
DISTRICT ANTANANARIVY  
COMMUNE RURALE ANTANANARIVY

Le Bailleur

RALANTONIAINA  
Voahangimaina

Le locataire

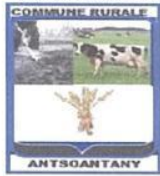


RAZANADRANORO Brillante Lynda

SANDRIANARISOA Bienvenue

**Annexe 11 : Autorisation d'exploitation de base vie délivrée par la CR Antsoatany**

REGION VAKINANKARATRA  
DISTRICT ANTSIRABE II



N 06/COM/ANTS/22/INF

FANOMEZAN-DALANA

NY BEN'NY TANANAN'NY COMMUNE ANTSOATANY dia manome alalana ny ENTREPRISE HAROLD hanorina base vie eny antampon'ny mahazina hametrahany ireo fitaovana ho entina hanamboarana ny lalana mampitohy an'ny FONKOTANY ANTSAMPANIMAHAZO sy ny FONKOTANY MAHAZINA

Natao izao fanomezan-dalana izao mba hanamora ny fanatanterahana ny asany ary manan-kery manomboka ny daty namoahana azy ho fantatry ny be sy ny maro ity fanomezan-dalana ity

ANTSOATANY

29 Janvier 2022



RANDRIANIRINA Martin